

DECISION N° 2025-009  
RELATIVE A LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET A LA GRATUITE DE L'ESPACE MIS A  
DISPOSITION  
DURANT LA SOIREE DU 12 JUIN 2025 ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION DES  
ETUDIANT.ES DE L'EHESS AU SEIN DE LA SALLE POLYVALENTE DE L'ESPACE  
ASSOCIATIF ET CULTUREL

Le Président de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche créés par l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche créés dans le chapitre V du Titre IV du Livre III du décret n°2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche,

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet, modifié le 25 mars 2025 par la délibération n°2025-004 du conseil d'administration,

Vu le règlement intérieur du site d'Aubervilliers du Campus Condorcet créé le 15 novembre 2015 par la délibération n°2019-34 du conseil d'administration,

Considérant qu'une soirée de fin d'année étudiante contribue au développement de la vie étudiante et de la vie de campus,

Considérant les dispositifs de prévention et de réduction des risques, notamment en matière de consommation de boissons alcoolisées, présentés par l'association des étudiant.es de l'EHESS dans le cadre d'une soirée organisée dans la salle polyvalente de l'Espace associatif et culturel le 12 juin 2025,

**DECIDE**

**Article 1 :**

L'association des étudiant.es de l'EHESS est autorisée à occuper à titre gratuit la salle polyvalente de l'Espace associatif et culturel, le 12 juin 2025 à partir de 18h00 jusqu'au 13 juin 2025 à 02h00.

**Article 2 :**

D'autoriser, à titre dérogatoire à l'article 16 du règlement du site précité, la consommation de boissons alcoolisées de moins de 18 degrés d'alcool le 12 juin 2025 dans la salle polyvalente de l'Espace associatif et culturel, de 20h00 à minuit.

**Article 3 :**

Le Directeur Général et le directeur de l'exploitation et des services sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aubervilliers, Le 11/06/2025

Pierre-Paul Zalio  
Président de l'établissement public Campus Condorcet



Affichée et publiée le 11/06/2025 Exécutoire le 11/06/2025

**Onze membres  
pour un campus**

Centre national  
de la recherche  
scientifique

École des hautes  
études en sciences  
sociales

École nationale  
des chartes

École Pratique  
des Hautes Études

Fondation  
maison des sciences  
de l'homme

Institut national  
d'études  
démographiques

Université Paris 1  
Panthéon - Sorbonne

Université  
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8  
Vincennes Saint-Denis

Université  
Paris Nanterre

Université  
Sorbonne Paris Nord